TERRITOIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

PROVINCE NORD

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PÊCHE

AGRICULTURE FAMILIALE ET DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA PROVINCE NORD DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

UTILISATION ET AVENIR DES RESSOURCES RENOUVELABLES DANS LA PROVINCE NORD DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

par Bernard Toutain
CIRAD-EMVT

1998

TERMES DE RÉFÉRENCE

L'étude des ressources naturelles et de leur utilisation marchande et non marchande par les unités familiales ou de production de la Province Nord fait partie des activités menées par le Programme "agriculture familiale et développement local" du CIRAD en 1998 pour le compte de la Direction du Développement Rural et le la Pêche de cette Province. En référence aux termes de références, elle porte sur les points suivants :

Participation au travail de caractérisation des zones homogènes en terme de problématique de développement : identification des situations agricoles, des systèmes d'activité et des systèmes de production.

Caractérisation des ressources renouvelables, état actuel et dynamique d'évolution à l'échelle de la Province Nord (forêts, espaces pastoraux...) en prenant en compte les conditions de tenure foncière (réserves, espaces privés...).

Caractérisation des grandes tendances régionales (par sous-ensemble homogène de la Province Nord) dans l'utilisation de ces ressources par les différents groupes de populations en considérant les différentes formes de valorisation de ces ressources : agriculture, élevage, chasse, cueillette, exploitation forestière, tourisme...).

Ce volet a été confié à Bernard Toutain, agronome du Programme "Écosystèmes naturels et pastoraux" du CIRAD-EMVT à Montpellier. Les visites de terrain ont été faites lors d'une mission qui s'est déroulée du 6 au 22 avril 1998. Ce texte a été élaboré en concertation avec les autres participants à l'étude, en particulier Pierre-Marie Bosc, Jean-Michel Yung et Marcel Djama.

INTRODUCTION

Compte-tenu de la faible densité de population de la Province Nord et de la répartition de la population, concentrée surtout auprès de la côte maritime, de vastes superficies de territoire sont très faiblement peuplées. Les milieux naturels ou peu transformés par les activités rurales sont largement présents et offrent des ressources variées que les habitants de la Province ont coutume d'exploiter.

L'ambition de ce document est de présenter de façon synthétique et synoptique les ressources naturelles de nature biologique, avec leur appartenance juridique et les droits d'accès, puis les activités productives qu'elles permettent, notamment à des fins professionnelles et marchandes. Il sera fait mention de leur répartition géographique pour pouvoir préciser des zones homogènes en termes de problématique de développement. On tentera de présenter l'évaluation, autant que faire se peut, de l'exploitation qui est faite de ces ressources, en faisant le point de leur état actuel et de leur évolution à venir en appréciant la régénération naturelle par rapport au prélèvement. Par ressources naturelles, on a seulement retenu dans ce travail les plantes spontanées, qu'il s'agisse de la forêt ou de la végétation pastorale, et les animaux sauvages des domaines terrestre, aquatique (eau douce) et lagonaire.

Par rapport à ces ressources, les sociétés rurales nord-calédoniennes ont plusieurs types de relations :

- des activités consommatrices et donc prédatrices, soit pour répondre directement à leurs besoins (autoconsommation), soit pour générer des biens destinés aux échanges ou encore à la commercialisation (biens marchands).

- des activités non consommatrices mais pouvant faire l'objet de valorisation économique, principalement par l'écotourisme.

- des relations non consommatrices et non économiques mais répondant à des besoins d'environnement et de bien-être ou encore de nature culturelle. La protection des ressources ou l'aménagement paysager répondent à ces préoccupations.

Le présent mémoire porte principalement sur les principales activités productives exploitant les ressources naturelles. Seront successivement abordés :

- L'exploitation des forêts et la production de bois.
- La chasse, qu'il s'agisse de gibier à poils ou à plumes.
- La pêche en rivière.
- La pêche lagonaire.
- L'exploitation des pâturages et l'élevage.

L'agriculture, largement étudiée par ailleurs, ne fait pas partie de l'étude. Les activités telles que le tourisme et les loisirs sont des formes moins directes d'exploitation des ressources naturelles et relèvent de problématiques de développement différentes ; elles n'ont pas été prises en compte. Quant à la cueillette, ainsi que les fonctions culturelles et coutumières liées aux ressources naturelles, elles ne font pas l'objet d'une activité économique notable et seront seulement évoquées.

Le tableau 1 présente quelques repères statistiques concernant la population rurale de la Province Nord.

Tableau 1 - Quelques données statistiques

Population familiale rurale en Province Nord : 22 268 personnes, soit entre les 2/3 et les 3/4 de la population sur la plupart des 17 communes (mais moins de 1/3 à Koumac). Activité vivrière : 60 % de cette population, activité marchande : 40 %.
Nombre d'exploitations agricoles : 5252, dont 91 % en tribus et 9 % hors tribus.
Surface agricole utilisée : 99 523 ha, dont 41 % en tribus et 59 % hors tribus. 58 % des exploitations ont moins de 1 ha. Surface toujours en herbe : 94 193 ha, dont 36 % en tribus (579 exploitants) et 64 % hors tribus (329 exploitants).

Source : recensement général de l'agriculture 1991, ITSEE, Nouméa.

Chapitre 1

LES RESSOURCES FORESTIÈRES

Ont été consultées sur ce sujet les personnes suivantes : M. Christian Papineau, chef du SFBE, M. Bernard Cressins, chargé de mission aurès de la Province Nord, M. Pierre Devillers, chef de l'antenne DDRP de Pouembout, M. V.D. Dang, responsable de la section forêt à Pouembout, M. R Pouytela, responsable de la section forêt à Poindimié, M. Jean-Marie Veillon, botaniste de l'Orstom Nouméa, M. Y. Ehrhart, Cirad-forêt à Pouembout.

1 - Les ressources forestières

La végétation climacique néo-calédonienne est majoritairement forestière. Même si de larges étendues ont été savanisées ou défrichées au cours des âges, la forêt est encore largement présente. Actuellement, les espaces forestiers comprennent les forets naturelles, les forêts secondaires et les plantations ligneuses. L'essentiel de la forêt naturelle est constitué de forêt dense humide, qui recouvre une partie de la chaîne centrale et des vallées de la côte Est. Sur la côte Ouest subsistent des lambeaux de forêt sèche. La forêt artificielle en Province Nord est jeune puisqu'elle a moins de 30 ans.

1.1 - La forêt dense

La forêt tropicale humide néo-calédonienne occupe 21 p.cent de la surface des terres. Elle s'étend majoritairement sur la moitié est de l'île. Depuis l'origine, on estime qu'elle a reculé de 70 p.cent. On y a recensé 2000 espèces végétales, endémiques à 80 p.cent. Certaines familles de plantes sont particulièrement remarquables du point de vue botanique comme les palmiers, les araucarias et les fougères arborescentes. Sur les 230 000 hectares de forêt dense en Province Nord, 30 000 ha sont à vocation de production et ont été inventoriés ou sont en cours d'inventaire par le service territorial des forêts et le Cirad, mais seulement 7 000 ha offrent un potentiel exploitable. Le reste est voué à la conservation et la protection. Une vingtaine d'espèces d'arbres présente des qualités d'utilisation, principalement comme bois d'oeuvre et pour l'ébénisterie.

On distingue[1] :

- La forêt de basse altitude, jusqu'à 300 ou 400 m. A cette altitude, la forêt a souvent été détruite par le feu. Elle ne subsiste alors que dans les zones les plus humides le long des cours d'eau. Ces forêts de vallées et de thalwegs sont surmontées par des savanes à niaoulis (*Melaleuca quinquenervia*).

- La forêt de moyenne altitude, entre 300 ou 400 m et 700 ou 800 m. Seule cette forêt de versant est suffisamment étendue et riche en arbres de grande dimension pour être exploitable.

- La forêt d'altitude. Au-delà de 700 ou 800 m, la végétation forestière est plus petite, en raison des conditions de milieu. Cette végétation dense composée de petites tiges se trouve aussi à plus faible altitude sur les crêtes exposées au vent.

De nombreux obstacles gênent ou empêchent l'exploitation de la forêt dense. Il y a d'abord l'enclavement des massifs, le relief accidenté et les difficultés ou le manque d'accès. On écarte aussi les mosaïques de forêt et savane, les arbres protégeant les cours d'eau. Localement, il faut tenir compte des risques de pollution du bassin en aval. Et, dans une certaine mesure, on prend en considération les enjeux potentiels de nature foncière : des revendications foncières ou l'opposition des riverains peuvent constituer des facteurs de blocage.

Il est aisé de connaître le statut foncier des massifs au regard du droit français mais il est plus difficile de savoir quels sont les "propriétaires" coutumiers. Il peut exister des interprétations différentes ou des litiges entre tribus.

Du point de vue économique, la forêt dense est une ressource de bois d'oeuvre, certaines espèces étant de grande qualité pour l'ébénisterie. L'exploitation des essences utiles permet d'extraire 10 à 30 m^3 de bois par hectare. Entre 1990 et 1996, entre 1000 et 5500 m^3 de bois d'oeuvre ont été produits annuellement (figure 1).

Figure 1 - Evolution de la production de bois d'oeuvre

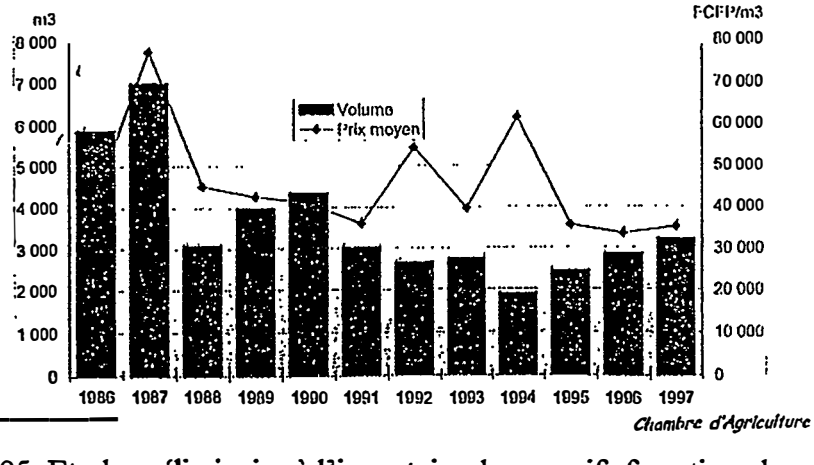

[1]M. Friou, 1995. Etude préliminaire à l'inventaire des massifs forestiers de Katepoinda-Néounin-Tchamba. Cirad-Forêt / province Nord, 29 p.

Le tableau 2 met en comparaison la production de bois d'oeuvre issu de la sylviculture et celui extrait de la forêt dense en 1996.

Tableau 2 - Production de bois d'oeuvre en Province Nord en 1996

Essence	Production de grumes en m^3	Proportion en p.cent
Pin des Caraïbes	827	49,6
Essences locales	839	50,4
Houp	203	12,2
Tamanou	147	8,8
Kaori	77	4,6
Crossostylis	62	3,7
Goya	42	2,5
Hètre	36	2,1
Pin colonnaire	18	1,1
TOTAL	**1666 m^3**	100,0 p.cent

Le plus gros massif exploité actuellement est l'Aoupinié, en amont de Ponérihouen. Les massifs forestiers en cours d'inventaire se situent aussi en grande partie dans la région de Ponérihouen.

Après exploitation, la forêt est abandonnée et laissée à la régénération naturelle. Il n'y a donc pas déforestation. Néanmoins, les observations réalisées par le Cirad depuis 25 ans révèlent une dynamique très faible et l'on ne sait pas si l'on pourra envisager un retour à l'exploitation d'ici 50 ou 100 ans. La forêt primaire néo-calédonienne ne se reconstitue pas et le milieu s'avère fragile. Actuellement, on ne sait pas créer de forêt artificielle multispécifique avec des essences locales car leur écologie est complexe. Par contre, plusieurs essences locales peuvent être cultivées en plantations. Un suivi de l'évolution de la végétation après exploitation forestière a été mis en place en 1993.

1.2 - La forêt sèche

Uniquement située sur la côte ouest, la forêt sèche sclérophylle couvrait à l'origine 24 p.cent du Territoire et n'occupe plus maintenant que 35 000 ha, ce qui représente une diminution en surface de 92 p.cent. Elle a subi et subit encore les effets destructeurs des défrichements pour l'installation de pâturages. Le séjour des ruminants ou même des cerfs suffit à la faire régresser et la dégrader. Elle subsiste sous forme d'îlots boisés

souvent en mauvais état qui occupent des plaines ou des pentes dans les propriétés d'élevage. En Province nord, la plaine des gaïacs, située entre Poya et Pouembout, est une région boisée d'une certaine étendue.

La disparition lente de la forêt sèche, dite sclérophylle, mobilise les écologues et les botanistes. En effet, la flore, riche de plus de 400 espèces est endémique à 57 p.cent, certaines plantes sont rarissimes, connues d'un seul endroit, et des espèces nouvelles ont encore été décrites récemment. On peut citer par exemple le riz pérenne *Oryza neocaledonica*, graminée endémique découverte en 1991 dans la région de Pouembout et trouvée depuis lors dans plusieurs autres stations écologiques.

Il n'existe pas de mesures de protection. Le laboratoire de botanique de l'Orstom à Nouméa est en convention avec le Territoire pour le recensement des forêts sèches. Il a préparé pour la Province Nord un rapport sur la forêt sclérophylle. Quelques mesures de sauvegarde, qui, malheureusement, n'ont pas de garantie de durée, ont été engagées. L'une se trouve en Province Sud à Poya : un petit massif en propriété privée a été complètement clôturé il y a quatre ans et protégé des ruminants domestiques et sauvages. Les effets de cette sauvegarde temporaire sont très satisfaisants et donnent de bons résultats. Un autre îlot forestier un peu plus grand est mis en protection à Pouembout.

Commercialement, la forêt sèche est une ressource de bois de service, principalement grâce au gaïac *Acacia spirorbis*. Ce petit arbre fournit des poteaux et piquets imputrescibles, très prisés en particulier pour la confection de clôtures. Les principales forêts de gaïac du Territoire se trouvent en Province Nord, sur 5 communes de l'ouest (Pouembout) et du nord (Ouegoa, Poum, Koumac, Kaala-Gomen). La régénération naturelle de cette espèce est très bonne. Il faut quinze à vingt-cinq ans pour obtenir un arbre exploitable.

Tableau 3 - Production de bois de service en Province Nord en 1996.

Produit	**Essence**	**Nombre d'unités**
Poteaux		4464
Gaïac	*Acacia spirorbis*	3635
Pinus	*Pinus caribaea*	261
Niaouli	*Melaleuca quinquenervia*	80
Autres		488
Piquets		2220
Barres		482

Le feu représente un risque important pour les forêts sèches. L'accroissement récent de la récurrence d'années sèches augmente ce risque. Cette année, un incendie s'est propagé durant trois semaines dans la plaine des gaïacs, anéantissant une partie de la ressource en bois de service. Actuellement on estime que la ressource en bois de gaïac est en régression, à cause des sécheresses et des feux.

Si la protection contre les feux pouvait être assurée, on assisterait à la régénération ou même à l'extension des ressources en gaïac. On pourrait même y associer la culture du santal *Santalum austrocaledonicum*, qui est, lui aussi, exploitable au bout de 40 à 50 ans.

1.3 - Les forêts artificielles

La Province Nord dispose de 85 p.cent des plantations du Territoire. Le degré d'importance des divers groupes d'espèces plantées est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4 - Plantations en essences exotiques et locales en Province Nord (situation de 1994)

Essences	Epoque d'installation	Superficie plantée en hectares	Nombre de plantations	Proportion mécanisable
Pins	1965-1994	5400	7	7 p.cent
Eucalyptus	1975-1977	200	11	90 p.cent
Espèces locales	1990-1994	80	4	25 p.cent

Les plantations forestières ont pour vocation essentielle la production de bois. Elles sont créées en grande majorité à partir **d'essences exotiques à croissance rapide.** La principale espèce plantée est le pinus ou pin des Caraïbes *Pinus caribaea* var. *hondurensis*. Il a de bonne qualités technologiques pour le bois rond (poteaux) et le bois de menuiserie et de charpente. La production est destinée au marché local.

Des plantations d'eucalyptus ont été mises en place dans les années 70 pour la production de bois de trituration destiné au marché japonais de la pâte à papier. Pour des raisons tant techniques qu'économiques, le programme a été abandonné. Les plantations se trouvent sur Koumac et Ouégoa et fournissent des bois de service. Il existe aussi de petites plantations d'eucalyptus en tribu.

La grande majorité des plantations se trouve dans la chaîne centrale au relief accidenté, sur terrain domanial territorial ou provincial. Le tableau 5 indique la répartition des plantations de pins.

Tableau 5 - Plantations en pin des Caraïbes dans la Province Nord

Nom du massif	Période de plantation	Surface plantée (en hectares)	Commune concernée
Néhoué	1973-83	301	Koumac
(Tiébaghi)	1973-82	3818	Poindimié
Tango	1992-94	100	Pouembout
Forêt Plate	1978-93	240	Ouégoa
Bondé	1978-84	107	Poindimié
Amoa	1977-84	40	
Povila	1971-74	94	Ponérihouen
Tchamba	1970-78	267	Houaïlou
Col des Roussettes			

La plantation sur le "plateau" de Tango, à 30 km de Koné dans la chaîne centrale, est considérée comme le périmètre pilote. Elle représente 67 p.cent des forêts plantées de la Province Nord. Elle remplace une savane à niaoulis sur terrain accidenté de très faible valeur économique, pour laquelle l'alternative de production aurait été l'élevage sous une forme très extensive. Il a fallu dix ans pour mettre en place cette plantation, la création de 200 km de pistes et l'emploi de 60 à 150 planteurs, essentiellement mélanésiens riverains du périmètre. Les derniers reboisements à Forêt Plate utilisent des pins génétiquement améliorés.

On estime actuellement qu'un tiers de la superficie de Tango donne des résultats techniques très satisfaisants pour l'exploitation de bois d'oeuvre. Les conditions sanitaires sont bonnes malgré le passage éventuel de feux et les cyclones. Les croissances en volume dans les secteurs fertiles sont de 15 à 25 m3 par hectare. La première éclaircie a eu lieu de 1982 à 1993 mais seulement 25 000 poteaux ont été extraits, le marché pour ce genre de produit étant très concurrentiel. La deuxième éclaircie a commencé et donne lieu à la première exploitation commercialisable. Elle va se poursuivre jusqu'à la récolte finale, laquelle s'étalera entre les âges de 30 et 50 ans, c'est-à-dire entre les années 2006 et 2030. Un second cycle de reboisement suivra. Sur le reste des surfaces, divers obstacles limitent l'intérêt économique : fertilité insuffisante du sol, impact négatif des feux, coûts élevés d'exploitation.

La volonté provinciale de diversifier les productions et de privilégier la qualité à la quantité explique les efforts consentis depuis 1990 pour **la plantation d'essences locales.** Il s'agit à 85 p.cent de résineux : le kaori, *Agathis ovata*, et le pin colonnaire, *Araucaria columnaris.* Ces arbres sont à croissance lente et les plantations doivent être suivies d'entretien pendant plusieurs années pour être viables. Les reboisements avec ces espèces, fortement encouragés par des subventions, relèvent de l'initiative privée. Ces plantations se trouvent à 43 p.cent sur terrain public et à 57 p.cent en réserve mélanésienne.

2 - Propriété foncière, règles d'accès aux ressources et répartition des activités

2.1 - Forêts naturelles

La forêt dense humide occupe surtout des terres domaniales. Elle appartient en majorité au Territoire et localement à la Province. En revanche, la forêt sclérophylle se trouve en majorité en propriété privée. L'exploitation forestière touche à 75 p.cent les terrains domaniaux, à 17 p.cent les terres tribales et à 18 p.cent les propriétés privées.

La gestion des forêts domaniales est confiée au service forestier provincial. La Province nord se charge de tâches générales comme les inventaires ou la voirie. Elle est responsable aussi de la mise en place des mesures de conservation et de leur contrôle. Elle détermine les périmètres forestiers à exploiter en fonction de considérations techniques et politiques. Le service forestier provincial, ou Service Forêts-Bois-Environnement (SFBE) instruit en particulier les projets d'exploitation forestière avant délivrance d'un permis d'exploitation (PTE). Il est chargé du martelage (marquage des arbres à exploiter) et de l'établissement de la redevance. A noter que la taxe d'abattage est faible, basée sur l'économie de la filière et non sur les frais réels d'intervention. Cette taxe est versée non pas à la Province mais au Territoire. Le SFBE emploie 32 personnes, réparties sur les antennes de Pouembout (côte ouest), Koumac (nord) et Poindimié (côte est), avec des extensions à Hienghène et Ponérihouen.

Pour l'exploitation du gaïac et autres bois de service coupés en forêt sèche et en savane sur terrains domaniaux, le service provincial délivre un permis de coupe.

La forêt qui se trouve en réserve autochtone est mise en exploitation selon une procédure établie et contrôlée par le service forestier. La transaction donne lieu à la tenue d'un palabre qui met en présence les autorités coutumières et les propriétaires des arbres, les exploitants acheteurs, la gendarmerie en tant que Syndic des Affaires Autochtones et un représentant du service forestier provincial. L'accord mentionne non seulement les espèces, les quantités et les prix mais aussi le contrôle du service forestier et le montant de la taxe territoriale.

La réglementation provinciale concernant la forêt ne s'applique pas **en propriété privée.** Les seules règles de protection des forêts qui s'y appliquent concernent l'interdiction de défrichement sur des pentes supérieures à 60% et sur le bord des cours d'eau. Le propriétaire exploite ou vend ses arbres à sa guise. A noter que les forêts sèches se trouvent en grande majorité en terrain privé et que l'avenir de la forêt sèche est confronté au champ respectif des compétences entre le droit public et le droit privé.

Sur la demi-douzaine d'exploitants qui ont opéré sur la Province Nord ces dernières années, un seul est vraiment actif actuellement de façon permanente. Il s'agit de Kere Wani (scierie privée de l'Aoupinié) qui produit la majorité du bois d'oeuvre sur la côte est. Elle assure 10 emplois. La SEFA, établie à Ponérihouen depuis 1984, n'effectue que

des opérations ponctuelles de sciage.

2.2 - La filière bois en rapport avec les plantations

Une filière de production de bois de pin se met en place, centrée sur Tango. Actuellement une douzaine de personnes sont attachées à la sylviculture de Tango sur emplois publics.

Une scierie vient d'être ouverte sur place par la société Octant de Nouméa. Elle s'occupe de l'exploitation, du sciage et de la commercialisation. Une douzaine de personnes travaillent à la scierie sur emplois privés.

2.3 - Les reboisements

Le service forestier provincial conduit la totalité des reboisements publics en sous-traitant les travaux à des entreprises privées (voirie, préparation mécanisée), à des promoteurs individuels (production des plants en pépinière privée) et à des groupements mélanésiens (production en pépinière administrative, plantations, entretiens, regarnis, éclaircies...). Ce service supervise également les reboisements, qu'ils soient privés ou tribaux, en apportant les plants et les conseils techniques et en contrôlant les travaux donnant droit à l'attribution de subventions provinciales.

Les reboisemments privés ou tribaux sont aussi supervisés par le service forestier : conseils techniques, fourniture de plants, contrôle des travaux donnant droit à l'attribution de subventions provinciales. Celles-ci sont délivrées pour la création du boisement puis pour l'entretien jusqu'à la troisième année. Les primes sont plus élevées pour les espèces locales comme le kaori et le pin colonnaire ou exotiques nobles comme le mahogany que pour les espèces exotiques à croissance rapide.

Il serait intéressant d'étudier quelles sont les motivations des promoteurs à reboiser. Entre 1991 et 1996, 63 hectares ont ainsi été plantés, sous forme de petits reboisements (souvent de l'ordre de l'hectare).

3 - Activité économique et revenus générés par la filière bois

Les raisons de demande de coupe en réserve autochtone ou chez les propriétaires privées sont diverses. La plupart du temps, la vente de bois permet d'obtenir une rentrée d'argent. Mais d'autres raisons peuvent être invoquées, comme la libération d'un espace pour un autre usage, l'abattage d'arbres dangereux, le passage de lignes électriques, ou l'arrivée à maturité d'arbres plantés (par exemple les bois noirs *Albizia lebbeck* dans les caféries).

Il n'y a pas de tradition forestière mélanésienne puisque le bois est facilement

disponible dans l'environnement immédiat et gratuit. Il n'y a pas non plus d'initiative d'investissement privé dans la sylviculture en raison de l'incertitude sur la situation d'ici cinquante ans.

La Province nord encourage l'exploitation forestière, la sylviculture et le reboisement par l'attribution de primes. Les aides provinciales sont présentées dans le tableau 6. Les objectifs de cette politique d'incitation sont plus sociaux et culturels qu'économiques : on veut créer ou mettre à disposition des groupements ou des ménages des ressources économiques et des emplois basés sur le bois. Ce mécanisme doit aussi contribuer à faire entrer les promoteurs dans le circuit économique. Il faut reconnaître que les retombées au niveau des ménages ne sont pas aussi importants que les efforts consentis permettraient de l'espérer.

En résumé, la Province nord détermine la politique d'exploitation forestière, engage des dépenses d'investissement et de viabilisation en forêt naturelle, accorde des aides à l'exploitation privée, fournit l'appui technique, détermine les taxes, assure la police forestière et le contrôle des zones protégées. Elle engage aussi des investissements de plantation et d'entretien de forêt artificielle à grande échelle. Des opérateurs privés peu nombreux exploitent les ressources en bois. Un petit nombre de promoteurs privés fortement encouragés par des aides provinciales investissent sous forme de plantations d'espèces locales.

Tableau 6 - tableau général des aides

Opération	Espèces	Travaux	Taux de prime	Plafond primable	Plafonds des primes	
					XFP	Annuel XFP
Entretien des pistes de desserte pour un boisement de production	--	--	50	100 000/km/an	50 000 km/an	250 000
Création d'un boisement de production	Exotiques	Mécanisés	80	195 000/ha	156 000/ha	780 000
		Manuels	70	120 000/ha	84 000/ha	420 000
	Locales	Mécanisés	80	220 000/ha	176 000/ha	880 000
		Manuels	70	190 000/ha	133 000/ha	665 000
Entretien d'un boisement de production (jusqu'à 3ème année)	Exotiques	Mécanisés	50	20 000/ha/an	10 000 ha/an	150 000
		Manuels	30	33 000/ha/an	10 000 ha/an	150 000
	Locales	Mécanisés	50	30 000/ha/an	15 000 ha/an	225 000
		Manuels	30	50 000/ha/an	15 000 ha/an	225 000
Sylviculture d'un boisement de production (1 et 2e éclaircie)	--	Mécanisés	50	70 000	45 000/ha	175 000
		Manuels	50	90 000	45 000/ha	225 000
Transport de bois d'éclaircie	--	--	30	60 F/T/km	18 F/T/km	1 500 000
Restauration de sites dégradés	--	--	30	--		2 000 000 par site
Production de plants	--	--	100	--	--	--
Aide à la protection de l'environnement	--	--	30	--	--	1 000 000 par sit

Source DDRP.

La production est de qualité mais ne représente qu'une partie des besoins territoriaux en bois (voir les figures 2, 3 et 4). Bien que le pays soit forestier, on ne recherche pas l'autosatisfaction des besoins en bois pour des raisons tant techniques qu'économiques. L'effort provincial vise surtout la mise en valeur et la gestion à long terme du patrimoine domanial, en même temps que la création d'activité économique stable et de retombées monétaires et sociales sur les promoteurs locaux. Pour toucher un plus grand nombre de personnes engagées dans le reboisement, il faut à la fois comprendre les motivations qui peuvent être à la base de ces initiatives, poursuivre les aides si elles vont dans leur sens et, en même temps, faire oeuvre d'information et de pédagogie sur les avantages à boiser.

Figure 2 - Evolution du marché du bois d'oeuvre

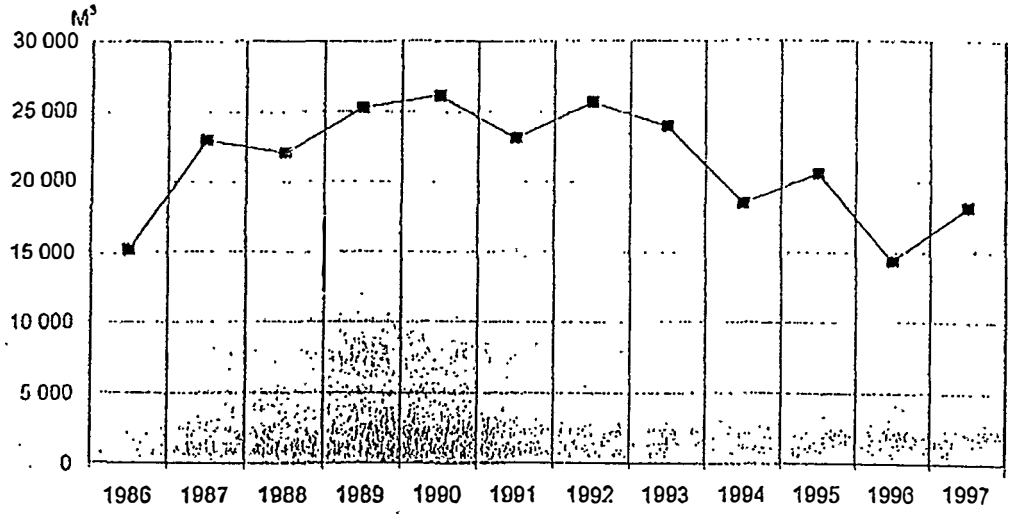

Figure 3 - Part de marché de la production locale

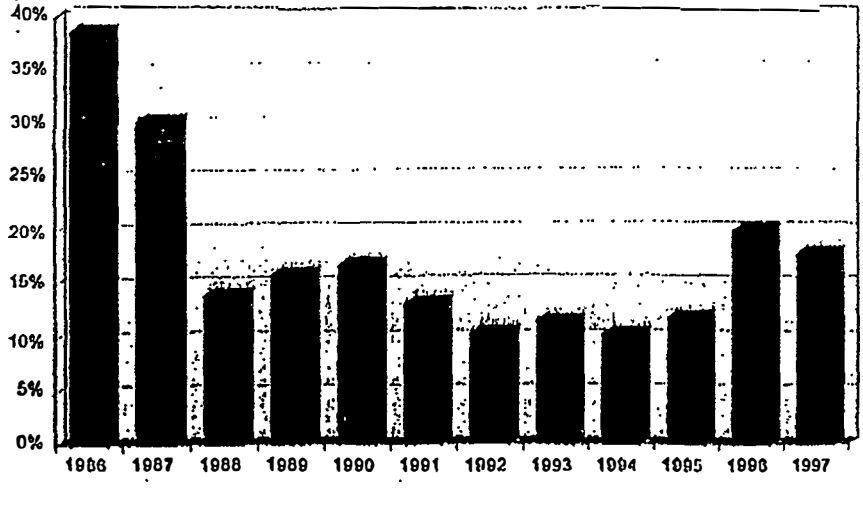

Figure 4 - Prix du bois d'oeuvre

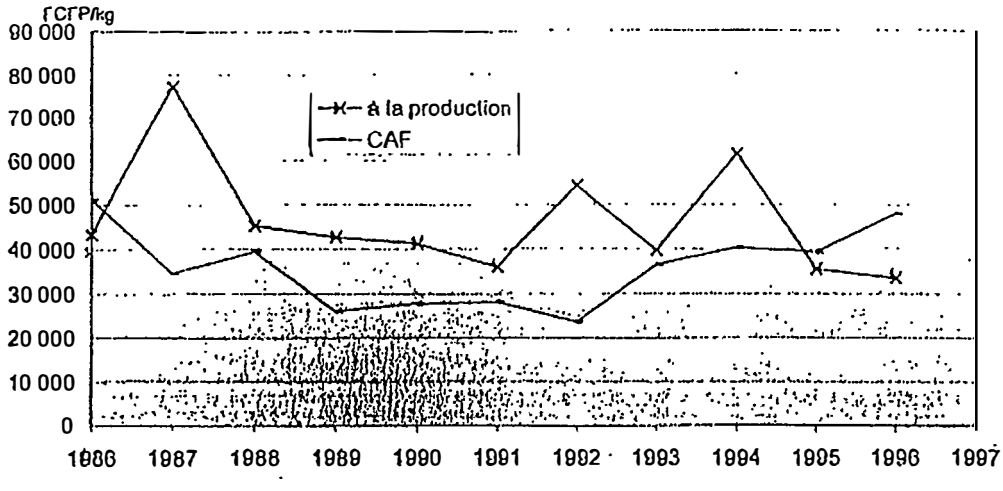

Source : Chambre d'agriculture

Chapitre 2

LA FAUNE SAUVAGE ET LA CHASSE

Ont été consultées sur ce sujet les personnes suivantes : MM. Bernard Cressins, consultant en environnement et aménagement rural ; Pierre Devillers, chef de l'antenne DDRP de Pouembout ; Melle Marie Lepoutre, consultante (étude des pratiques de chasse) ; M. Jean-Marc Saulier, président de la fédération des chasseurs de Nouvelle-Calédonie ; Philippe Chardonnet, vétérinaire du Cirad-emvt.

1 - Les ressources animales sauvages

Hormis quatre espèces de roussettes (mégachiroptères frugivores), trois espèces de chauve-souris (microchiroptères insectivores), les dugongs (siréniens) et le chien introduit par les Mélanésiens, il n'y avait pas de mammifères dans l'archipel avant l'arrivée des premiers occupants. Le nombre d'espèces introduites par les Mélanésiens puis par les Européens est faible. Les rats sont arrivés accidentellement. Les animaux domestiques les plus communs, y compris deux espèces de carnivores, le chat et le chien, ont été introduits pour l'élevage ou l'agrément. Les oiseaux sont représentés par 116 espèces natives, dont 18 sont endémiques. S'y ajoute une quinzaine d'espèces introduites dont seulement la moitié a proliféré. Un petit nombre d'individus de ces espèces introduites est retourné à la vie sauvage. Un bilan des introductions d'animaux sauvages ou domestique établi par Chardonnet et Lartiges (1992 [2]) est présenté dans les tableaux 7, 8 et 9.

Parmi tous ces animaux, quelques uns sont appréciés pour la chasse et considérés comme gibier :

- Le cerf : pour les chasseurs calédoniens, c'est l'animal emblématique. Il s'agit du cerf de Java ou cerf rusa, *Cervus russa timorensis*, introduit d'Indonésie vers 1870. Il s'est remarquablement naturalisé sur la Grande Terre et constitue le gibier le plus apprécié. Il vit plutôt dans les espaces savanisés mais aussi en forêt. On ne connait pas l'effectif avec précision mais il serait de 105 000 têtes (Chardonnet et Lartiges, *ibid.*). Sa

[2] P. Chardonnet, A. Lartiges, 1992, Gestion de la faune sauvage terrestre vertébrée dans la Province Sud de Nouvelle-Calédonie. Cirad-emvt/ONC, 128 p.

Tableau 7 - Essai de bilan des introductions de mammifères sauvages et domestiques ensauvagés en Nouvelle-Calédonie

NOMS COMMUNS ET SCIENTIFIQUES	AIRE DE DISTRIBUTION ACTUELLE	POPULATION ACTUELLE	POPULATION TENDANCE	BILAN APPARENT DE L'INTRODUCTION AVANTAGES	INCONVENIENTS	BILAN
Boeuf sauvage Bos taurus	Très restreinte Chaîne Nord	Très faible	En voie d'extinction	Economiques dans le passé (capturés pour la viande)	?	Néant maintenant
Cerf rusa Cervus timorensis	Toute la Grande Terre	± 110 000	± stable	Ressource économique très importante, chasse	Modification de la végétation Dégâts aux cultures, pâturages	Positif
Cochon sauvage Sus scrofa domestica	Toute la Grande Terre	Très importante	En augmentation	Ressource économique importante, chasse	Modification de la végétation prédation d'espèces locales, importants dégâts à l'agriculture	Mitigé
Chien "sauvage" Canis familiaris	Surtout chaîne centrale	Assez faible	?	Aucun	Prédation des espèces sauvages locales, un peu des animaux domestiques	Négatif pour les chiens sauvages
Chat "sauvage" Felis catus	Toute la Grande Terre	Importante	En augmentation ?	Prédation des rongeurs	Prédation des oiseaux indigènes et domestiques	?
Lièvre commun Lepus europaeus	0	Eteinte	0	Chasse	Risques de prolifération	Echec d'adaptation
Lapin de garenne O. cuniculus	Ilot Leprédour, presqu'île Montagnès	Très localisée	?	Chasse	Dégradation de la végétation, risques de prolifération	Mitigé - Danger potentiel
Lapin sylvilagus S. floridanus	Ouaco	Très faible	Stable	Potentiellement chassable (non chassé)	Risques de prolifération	Mitigé - Danger potentiel
AUTRES CERFS :						
- Elaphe	Ouaco en parc	15 ?	Diminution	Chasse	Néant en parc	-
- Daim	Ouaco en parc	15 ?	Diminution	Chasse	Néant en parc	-
- Sika et axis	Eteint	0	0	-	-	-
- Sambar	Ouaco en parc	2 mâles	0	Elevage, chasse	Néant en parc	-

NOTA : Les rats et souris, non mentionnés ici, présentent tous un bilan plus ou moins négatif de leur introduction

Tableau 8 - Essai de bilan des introductions d'oiseaux sauvages en Nouvelle-Calédonie

NOMS COMMUNS ET SCIENTIFIQUES	DATE D'INTRODUCTION	AIRE DE DISTRIBUTION	POPULATION		BILAN APPARENT DE L'INTRODUCTION		
			ACTUELLE	TENDANCE	AVANTAGES	INCONVENIENTS	BILAN
Poule de Bankhiva *Gallus gallus*	Ancienne (Mélanésiens)	Localisée	Faible, implantée	Légère augmentation (réintroduction)	Chasse, viande	Elimine les escargots de l'Ile des Pins	Positif
Poule sultane *Porphyrio porphyrio*	Récente	Assez étendue	Localement importante, implantée	?	Chasse	Dégâts aux cultures	?
Faisan de Colchide *Phasianus colchicus*	Récente + actuelle	Etendue sur la côte ouest	Peu nombreuse, implantée	Stable	Chasse, agrément	-	Positif mais faible développement
Francolin *Francolinus sp*	Récente	0	Eteinte	-	Chasse	-	Echec
Perdrix rouge *Alectoris rufa*	Récente + actuelle	Très localisée	Très faible, non implantée	-	Chasse	-	-
Perdrix gambra *Alectoris barbara*	Récente	0	0	-	Chasse	-	Echec
Perdrix chukar *Alectoris chukar*	Récente + actuelle	Très localisée	Très faible, non implantée	-	Chasse	-	-
Colin de Virginie *Colinus virginianus*	Récente + actuelle	Très localisée	Très faible, non implantée	-	Chasse	-	-
Caille *Coturnix coturnix*	Récente + actuelle	Très localisée	Très faible non implantée	-	Chasse	-	-
Paon *Pavo cristatus*	Récente	Localisée sur la côte ouest	Peu nombreuse, implantée	Stable ?	Chasse, agrément	-	Positif mais faible développement

Tableau 9 - Essai de bilan des introductions d'oiseaux sauvages en Nouvelle-Calédonie

NOMS COMMUNS ET SCIENTIFIQUES	DATE D'INTRODUCTION	AIRE DE DISTRIBUTION	POPULATION		BILAN APPARENT DE L'INTRODUCTION		
			ACTUELLE	TENDANCE	AVANTAGES	INCONVENIENTS	BILAN
Dindon Meleagris gallopavo	1966	Etendue centre ouest	Nombreuse, implantée	En augmentation ?	Chasse, viande, prédateur guêpes jaunes, achatines	Dégâts aux cultures, élimine les escargots de l'île des Pins	Mitigé
Canard colvert Anas platyrhynchos	Récente	Localisée sud-ouest	Nombreuse, implantée	En augmentation	Chasse, agrément	Croisement d'absorption avec le canard à sourcil	Négatif
Merle des Moluques Acridotheres tristis	1867	Généralisée	Très nombreuse	Stable ?	Prédateur d'insectes, de tiques	Détruit les oeufs des oiseaux locaux	Probablement négatif
Moineau domestique Passer domesticus	avant 1928	Généralisée, zones urbaines	Très nombreuse	Stable ?	Agrément	-	?
Tourterelle tigrée Streptopelia chinensis tigrina	1939	Répandue, villes et cultures	Nombreuse	En augmentation ?	Agrément	-	?
Bulbul Pycnonotus sp.	?	Répandue en ville	Nombreuse	En augmentation	Agrément	-	?

NOTA : Les oiseaux visiteurs spontanés ne sont pas considérés comme résultant d'introduction

prolifération entraîne localement des dégâts sur la végétation et pourrait en particulier entraver la régénération forestière (forêts sclérophylles, plantations de kaoris). Mais globalement sa présence en Nouvelle-Calédonie est positive. La densité est très variable, voisinant 0,8 tête par hectare sur certaines propriétés, mais quasi nulle sur certaines terres domaniales (tableau 10).

Tableau 10 - Estimation des effectifs de cerfs en Nouvelle-Calédonie (Chardonnet, 1988 [3]).

	Densité de cerfs (têtes/km2	Surface sur la Grande Terre (km2)	Nombre de cerfs
Zone 1	174	80	13 920
Zone 2	1 754	30	52 620
Zone 3	2 920	10	29 200
Zone 4	3 220	2	6 440
Zone 5	8 845	0,5	4 420
Total	169 110		106 600
Moyenne		0,6	

- Les cerfs sont surtout présents dans les régions nord et ouest. Les zones à forte densité se trouvent presque exclusivement sur la côte ouest. Elles sont de taille réduite et donnent toujours sur la mer. Les zones à densité moyenne sont mieux réparties et peuvent même se trouver dans la chaîne centrale. Actuellement la population serait à peu près stable, signifiant que l'accroissement naturel équilibrerait les mortalités et les prélèvements de chasse. La carte ci-jointe montre la répartition géographique des cerfs telle qu'elle a été estimée par Chardonnet (1988).

- Le cochon sauvage abonde aussi un peu partout et l'on estime qu'il est trop abondant. Il est prédateur de la faune locale nichant à terre et on lui reproche surtout de faire des ravages dans les champs. Sa population sur le Territoire serait supérieure à celle des cerfs (elle pourrait être de l'ordre de 200 000). Il représente un gibier moins prisé que le cerf et on le chasse en partie pour protéger les cultures. Il semble que la population soit en augmentation presque partout.

- Le notou est un gros colombidé endémique vivant dans la forêt. C'est un gibier apprécié. Les avis concernant l'effectif de sa population sont divergents. Globalement il serait stable (Chardonnet et Lartiges, *ibid.*) mais on rapporte qu'il serait en diminution en Province Nord. En fait on connaît mal la biologie de cette espèce.

---

[3] Ph. Chardonnet, 1988. Etude de factibilité technique et économique de l'élevage de cerfs en Nouvelle-Calédonie. IEMVT/ADRAF, 282 p.

- Les roussettes sont des gibiers traditionnels vivant en forêt. Elles sont très prisées comme gibier, tant par les Mélanésiens que par les "broussards" d'origine européenne. Leur population est en baisse alarmantes un peu partout. Ceci n'est pas dû à une évolution défavorable du milieu mais à des prélèvements de chasse trop importants. Les règles coutumières mélanésiennes protègent les "nids de roussettes" et les espaces de forêt en terre tribale où ces animaux se reproduisent.

A ces espèces, il convient d'ajouter les animaux ensauvagés qui ne sont pas considérés comme gibier mais font parfois l'objet de chasses :

- Les ruminants ensauvagés : il existe encore quelques bovins ensauvagés dans la chaîne. Il y a aussi des chèvres ensauvagées, notamment sur les îlots, ainsi que des chevaux sauvages, particulièrement dans quelques régions de la chaîne (Paimboas). Ces deux espèces seraient en extension. On reproche aux chèvres, lorsqu'elles sont en excès, de déboiser et d'entraîner de l'érosion.

Les animaux ensauvagés sont parfois abattus pour la viande. C'est le cas des bovins sauvages, qui font l'objet de battues pour fournir de la viande pour les grandes occasions. Les chevaux sauvages sont souvent respectés des chasseurs et leur viande n'est pas mangée.

- Les dindons sauvages ne sont pas rares dans les savanes et les pâturages. Ils causent des dégâts aux cultures. Les canards colvert sont en augmentation et concurrencent les espèces locales.

A noter que des chiens et des chats vivent aussi à l'état sauvage et sont prédateurs de gibier et d'oiseaux. Cochons, chiens et chats sont des prédateurs du cagou, oiseau endémique terrestre intégralement protégé et emblème de la Nouvelle-Calédonie.

2 - La chasse

Les Mélanésiens ont une forte tradition de chasse, de pêche et de cueillette, c'est-à-dire d'utilisation des ressources de la nature sous toutes ses formes. Les Calédoniens d'origine européenne sont aussi de grands amateurs de chasse. Les motivations invoquées par les chasseurs sont diverses :

- La recherche de viande semble la première raison. Le produit de la chasse est consommé par le chasseur, sa famille et son entourage (nombreux cadeaux, échanges et dons coutumiers). Pour certains, elle ne répond pas à un besoin impérieux tandis que pour d'autres, éloignés des agglomérations et des commerces, on peut la considérer comme une chasse de subsistance. C'est le cas des tribus de la chaîne.

- La commercialisation du gibier est illégale mais se pratique largement. Les réseaux sont établis, depuis les propriétaires terriens ou les braconniers jusqu'aux revendeurs. Pour certains chasseurs, cette commercialisation pourrait être considérée comme un

- La défense des cultures et des pâturages contre les animaux sauvages est une préoccupation importante des agriculteurs-éleveurs.

- Le loisir de la chasse est partagé par tous les Calédoniens de brousse et de nombreux Nouméens. Pour les Mélanésiens, la chasse à la roussette ou au notou est une occupation à forte connotation culturelle.

Il existe aussi un tourisme de chasse, exclusivement ciblé sur le cerf, et destiné à des clients étrangers. Il est organisé sur des terres privées. Il s'agit de chasseurs passionnés qui recherchent de beaux trophées. On pratique des tirs à longue distance (500 à 700 m). Le tir d'un beau mâle est payé 45 000 FCFP. Le nombre d'opérateurs pour cette activité est très faible et concerne moins de 100 touristes-chasseurs par an. Deux propriétés de la Province Nord se prêtent à cette forme de tourisme (Moindah et Voh). Les trophées calédoniens ont une bonne réputation au niveau mondial et cette activité de chasse pourrait être développée.

On chasse sur sa propre propriété si l'on a des terres. On peut aussi chasser sur les terres domaniales si l'on est muni d'un permis de chasse. Celui-ci est délivré annuellement par la Province. Il n'est pas nécessaire pour chasser dans les limites de sa propriété si elle est clôturée. Chasser sur les terres d'autrui ou sur des réserves mélanésiennes sans autorisation des ayant-droit est du braconnage.

La détention d'armes à feu est soumise à autorisation, le permis étant délivré par le Haut-Commissariat. Ce permis donne droit à l'acquisition d'un certain quota annuel de cartouches.

La réglementation de la chasse contribue en principe à contrôler la pression de chasse sur le gibier (tableau 11). Pour certains animaux, il existe en effet un quota individuel de chasse par journée de chasse.

Tableau 11 - Réglementation de la chasse en Nouvelle-Calédonie

Gibier	Autorisation de chasse
Cerf	Toute l'année, un cerf par chasseur et par journée de chasse Vente, achat, commercialisation de la viande de cerf sauvage interdits.
Cochon sauvage	Toute l'année
Gibier d'eau et de marais	Du 1er mai au 31 juillet
Roussette	Du 1er avril au 30 juin sauf dans les nids. Maximum de 10 roussettes par journée et par chasseur. Vente, achat, commercialisation de la roussette sous toutes ses formes interdits.
Canard sauvage	Du 1er juillet au 30 novembre entre 6 et 18 heures.
Notou	Exclusivement les samedis et dimanches du 1er au 30 avril. Maximum de 5 notou par chasseur et par journée de chasse. Commercialisation interdite.

Dans les lagons, la chasse au dugong est parfois pratiquée, bien que cet animal soit protégé car en voie de disparition. La chasse à la tortue est interdite pendant la période de ponte. L'autorisation de chasse n'est délivrée que dans le cadre de cérémonies coutumières.

En fait, la réglementation est peu respectée et les contrôles sont devenus rares. Le braconnage à des fins commerciales est même assez répandu. Il désorganise les pratiques de gestion du gibier par les coutumiers sur les terres tribales ou par les propriétaires sur leurs terres.

Les chasseurs sont encore peu organisés. Il existe une Fédération des chasseurs dans le but de défendre leurs intérêts pour qu'ils puissent poursuivre cette activité, mais aussi de recueillir les données permettant de gérer au mieux les populations de gibier et de s'assurer de leur pérennité.

Les Mélanésiens sont très attachés à se réserver les ressources de chasse autour de leur village, non seulement sur les terres de réserves, mais aussi sur les terres domaniales avoisinantes. Leur culture les fait vivre en étroite relation avec la nature dont ils tirent une partie de leurs ressources, mais en contrepartie ils la respectent particulièrement.

Ils veillent ainsi tout naturellement à la gestion des populations animales sauvages. Ils voudraient éviter les fréquentations excessives par des chasseurs venus d'ailleurs qui s'imissent dans cette relation homme-nature et surtout les braconniers parce qu'ils opèrent des gros prélèvements de gibier. Plus l'accès routier à la brousse est facilité, plus le cerf s'éloigne et se réfugie dans les lieux inaccessibles.

Pour les tribus de la Chaîne, l'éloignement des centres de consommation, les difficultés de transport et l'absence d'électricité pour la conservation de la viande réduisent les occasions de vente des produits de la chasse. Dans ces conditions, la plus grande partie des produits de la chasse est autoconsommée. Seuls les petits gibiers, notamment les notous, sont faciles à transporter et à vendre.

3 - Valeur économique des produits de la chasse

Le nombre de cerfs abattus annuellement est estimé à 30 000 par Chardonnet (1988). Avec un poids carcasse moyen de 30 kg, cela représenterait 900 tonnes, ce qui équivaudrait à plus de 6 kg par habitant. L'estimation du nombre de porcs abattus est plus difficile. Chardonnet l'évalue à 670 tonnes par an. A cela s'ajoute 80 tonnes d'autres gibiers, ce qui ferait pour la Grande Terre 1.650 tonnes de gibier par an, soit 11,2 kg par habitant. La consommation de viande de chasse viendrait en troisième position après la viande de volaille et de boeuf (tableau 12).

Tableau 12 - Consommation annuelle de viande par habitant en Nouvelle-Calédonie et en Métropole (d'après Chardonnet et Lartiges, 1992).

	Volaille	Bovins	Gibier	Porc	Mouton	Divers	TOTAL
Nelle-Calédonie	35,3	23,4	11,2	7	2,4	0,7	80
Métropole	18	32	0,7	36,5	4,5	0,9	91,6

L'alimentation des Mélanésiens repose traditionnellement sur la culture des tubercules. La chasse comme la pêche a une rôle important pour l'équilibre diététique en apportant une alimentation protéique qui complète la ration de base riche en amidon. En tribu, on mangerait de la viande de chasse en moyenne une fois par semaine.

La viande de cerf sauvage n'est pas autorisée à la vente, mais il existe pourtant un marché "parallèle" assez important. Un cerf est ainsi vendu 10 à 15 000 FCFP, ce qui représente 350 FCFP ou plus du kg. Seule la viande de cerf d'élevage, abattu et découpé dans des conditions strictement contrôlées, est autorisée à la commercialisation en Nouvelle-Calédonie et fait même l'objet d'exportation (prix producteur de 750 FCFP/kg). Le cochon sauvage peut aussi donner lieu à échanges mais il est plus rarement commercialisé que le cerf. En somme, l'activité de chasse offre

une ressource financière occasionnelle ou régulière pour un certain nombre d'habitants de la brousse.

La viande de gibier représenterait au niveau territorial une valeur totale de 577,5 millions de FCFP (Chardonnet et Lartiges, *ibid.*). La fraction commercialisée n'est pas connue.

En conclusion, pour toutes les tribus vivant dans la chaîne et pour bon nombre de broussards, notamment toutes les familles à faible revenu, la faune sauvage représente une ressource vitale bon marché. Une partie contribue à l'alimentation de la famille ou donne lieu à des échanges, facilitant ainsi les liens sociaux. Une autre partie est commercialisée de façon informelle et représente une ressource financière dont le volume est difficile à évaluer mais qui est loin d'être négligeable. La faune ne coûte rien au budget public mais constitue pourtant un véritable secteur économique.

Chapitre 3

LA PÊCHE EN RIVIÈRE

La Grande Terre comprend 85 bassins versants et 35 grosses rivières. Les espèces animales d'eau douce sont encore incomplètement inventoriées. On a dénombré à ce jour 78 espèces de poissons d'eau douce et 9 d'eau saumâtre et 20% seraient endémiques. La faune ichtyologique calédonienne semble beaucoup plus riche que celle des autres îles du Pacifique.

Quelques espèces indigènes et introduites de poissons sont suffisamment abondantes pour être pêchées, comme le tilapia *Oreochromis mossambica*, le mulet noir *Cestraeus plicatilis*, la doule ou carpe *Kuhlia rupestris* et les anguilles *Anguilla reinhardti* et *A. marmorata*. On estime que dans la chaîne, les villageois mangent du poisson de rivière deux fois par semaine. Les espèces vivrières ne sont pas menacées. Par contre les espèces endémiques et rares sont en concurrence avec les espèces introduites et sont menacées de disparition. Les pêcheurs trouvent aussi des chevrettes ou crevettes de creek.

Le produit de la pêche en rivière est majoritairement autoconsommée. Par rapport à la totalité du poisson pêché, y compris les poissons de lagon, on estime que le tilapia représente 7% de la production totale. Les chevrettes font en partie l'objet de commerce.

Chapitre 4

LA PÊCHE LAGONAIRE

Ont été consultées sur ce sujet les personnes suivantes : Melle Karell Henriot, chef du service des pêches de la Province Nord, M. Pierre Labrosse, ORSTOM Nouméa, M. Yves Letourneur, ORSTOM Nouméa, M. Pierre Devillers, chef de l'antenne DDRP de Pouembout, M. Jean-François Kayara, animateur pêche de la côte est.

1 - Les ressources halieutiques

La superficie totale du lagon de la Province Nord est de 15 000 km² si l'on inclut les récifs Huon et Surprise, soit 64 p.cent du lagon de la Grande-Terre. Le service provincial des pêches distingue trois entités qui correspondent à ses trois secteurs d'activité, mais il s'avère aussi que ces secteurs ont leur particularité :

- le secteur ouest : entre Poya et Koumac, la zone côtière est marquée par la présence importante de mangroves. Le récif est distant de 3 à 5 miles et le plateau est peu profond (15 mètres). C'est l'une des zones les plus poissonneuses et l'on trouve aussi les crabes. Il existe un potentiel pour l'aquaculture de crevettes.

- le secteur nord : de Koumac à Pouébo, la surface lagonaire est la plus importante et aussi la plus diversifiée. C'est la seule zone qui pourrait être chalutée. Il existe un stock exploitable de coquilles St Jacques et c'est la zone principale de collecte des bêches de mer (holoturies).

- le secteur est : entre Canala et Hienghène, le lagon est très ouvert, le récif se situe à 5 miles de la côte et est découpé. Les fonds sont de 40 mètres près du récif. Il est exposé aux vents alizés, lesquels atteignent souvent 15 à 25 noeuds, ce qui limite les possibilités de sortie et oblige à avoir des bateaux assez gros. C'est la zone la moins poissonneuse, mais aussi où la pêche aux trocas est la plus développée. On pratique la capture de crabes au niveau de Canala.

La pêche lagonaire est pratiquement le seul secteur d'activité des pêches maritimes de la Province Nord. Elle se pratique avec des techniques peu élaborées et peu diversifiées : le plus souvent pêche à la ligne (palangrote), à la senne (épervier), au filet encerclant ou dormant (le poisson pêché au fusil sous-marin ne peut être commercialisé). A la demande de la Province Nord, l'Orstom a réalisé une évaluation des ressources en poissons de ligne, de récif et littoraux dans ces trois secteurs. Elle a aussi estimé les prélèvements après enquête sur les systèmes de pêche et les productions, afin de les comparer avec les capacités naturelles de renouvellement. Les stock total du lagon est de 140 000 tonnes, ce qui constitue une quantité exploitable de 14 000 t/an. Le prélèvement de pêche est actuellement de 1 500 t/an. Ces mesures globales cachent des différences importantes selon les lieux de pêche et les catégories de poissons. Les résultats des travaux de l'Orstom sont résumés dans les tableaux 13, 14 et 15.

Tableau 13 : Stock de poissons et capacité de pêche en zone nord.

Ressources en poissons commerciaux du lagon nord[4]
Densité : 0,54 individu/m2.
Biomasse totale : 62 000 t, dont les 2/3 sur les récifs.
Production maximale soutenue de 3 800 t/an, soit 6% du stock total.
Répartition par secteur, en t/an : récifs ouest, 1977 ; récifs est, 131 ; fond de lagon, 538 ; îles, 1159.
Stock exploitable d'intérêt commercial : 1 120 t/an dont 250 t sur les récifs.
Quantités pêchées : 320 t/an.
Principales familles : Acanthuridae (picots chirurgiens), Scaridae (perroquets), Lethrinidae (bossus et becs de canne), Lutjanidae (rougets), Serranidae (loches).
Conclusions : Croissance lente de la plupart des espèces.

Aux Belep, la production annuelle est de 30 t pour un stock de 65 000 t. Si l'on intensifie la pêche, on obtiendra de forts rendements au début, mais le renouvellement sera lent. Dans le lagon nord, il faut porter une attention particulière à certaines espèces spectaculaires comme le napoléon et le perroquet à bosse dont les grandes tailles permettraient des rendements de pêche élevés, mais dont l'exploitation serait à terme problématique.

---

[4] Evaluation des ressources en poissons démersaux commerciaux des lagons de la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie - P. Labrosse *et al.*, Résultats des campagnes d'échantillonnage de la zone nord. Nouméa, Orstom, 1996.

Tableau 14 : Stock de poissons et capacité de pêche en zone ouest.

Ressources en poissons commerciaux du lagon ouest [5]
Densité : 0,62 individu/m². 299 espèces commerciales.
Biomasse totale de 57 000 t, les 3/4 dans le fond du lagon.
Stock exploitable d'intérêt commercial de 2 100 t:an dont 600 t sur les récifs et les abords récifaux.
Production maximale soutenue estimée à 6 200 t/an soit 11% du stock total. Répartition par secteur, en t/an : Poum, 1985 ; Koumac, 2016 ; Kaala Gomen, 999 ; Voh, 786 ; Koné, 191 ; Népoui, 288.
Quantités pêchées : environ 400 t/an.
Principales familles : Acanthuridae, Scaridae, Lethrinidae, Lutjanidae, Carangidae (carangues), Serranidae.
Conclusion : il est possible d'augmenter l'effort de pêche, sauf dans certains secteurs.

Certains biotopes supportent une activité de pêche déjà conséquente et l'on n'est pas loin du seuil exploitable de façon soutenue pour certaines espèces ou catégories. Dans les régions de Koné et de Népoui, la pression de pêche actuelle est proche de la limite tolérable. Sur les récifs, les poissons de lignes sont capturés au niveau du stock exploitable. Il faudrait à présent privilégier l'exploitation des fonds de lagon et développer d'autres formes de pêche (filet, pièges).

[5] Evaluation des ressources en poissons démersaux commerciaux des lagons de la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie - P. Labrosse *et al.*, Résultats des campagnes d'échantillonnage de la côte ouest. Nouméa, Orstom, 1997.

Tableau 15 : Stock de poissons et capacité de pêche en zone est.

Ressources en poissons commerciaux du lagon est [6]
Diversité la plus grande observée en Nouvelle-Calédonie, l'une des plus grande de l'Indo-Pacifique : 319 espèces commerciales.
Densité de 0,48 individu/m².
Biomasse : 35 300 t, les 3/4 en fond de lagon. Répartition par secteur, en t/an : Balabio, 495 ; Ouégoa, 225 ; Pouébo, 370 ; Hienghène, 352 ; Touho, 540 ; Poindimié, 617 ; Houaïlou, 633 ; Kouaoua, 479 ; Canala, 384.
Quantité exploitable : 4 100 t/an, soit 13 % du stock. Poissons d'intérêt commercial réel, 2 000 t/an.
Quantités pêchées : 470 t.
Principales familles : Acanthuridae, Scaridae, Lethrinidae, Lutjanidae, Carangidae, Serranidae.

La production maximum soutenue d'accès facile (sur les récifs et abords récifaux) est de 470 t/an dont 290 t capturables à la ligne. La production maximum soutenue est atteinte ou dépassée et l'on ressent déjà les effets de la pression de pêche. Il y a des ressources importantes en fond de lagon.

Sur la côte ouest, l'activité de pêche est en augmentation, mais elle et stable sur la côte est. Beaucoup moins de poisson est commercialisé de la côte est que des autres zones. Les techniques de pêche (à la ligne plutôt qu'au filet) sont moins efficaces, ne serait-ce que parce que les hauts fonds favorables sont moins étendus, les conditions météorologiques sont souvent plus difficiles, les pêcheurs sont plus dispersés et se contentent habituellement de pêcher pour l'autoconsommation et les échanges non monétaires.

Les pêcheurs mélanésiens font peu de commerce de leur pêche, et de ce fait gèrent assez bien la ressource. Pour se protéger des pêcheurs extérieurs qui ont tendance à pêcher massivement, ils cherchent à interdire l'accès à leur lieux de pêche traditionnels.

---

[6] Evaluation des ressources en poissons démersaux commerciaux des lagons de la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie - M. Kulbicki *et al.*, Résultats des campagnes d'échantillonnage de la zone nord. Nouméa, Orstom, 1997.

1.2 Les bêches de mers (holoturies)

Sur les 48 espèces recensées dans les lagons calédoniens, 4 espèces sont pêchées pour la consommation humaine et exportées sur l'Asie: les blackfish (68% de la production), les sandfish (28%), les teatfish et les lollyfish. La blackfish se trouve pricipalement dans le lagon nord, la sandfish dans le lagon ouest. Elles sont pêchées à pied ou en plongée. Elles sont éviscérées, puis cuites et séchées dans deux pêcheries : Népoui et Balade. En 1991, les exportations du Territoire étaient de 125 t en poids sec, provenant à 95% de la Province Nord. Aucune estimation du potentiel n'a été réalisée à ce jour, mais une certaine baisse du stock serait signalée par les pêcheurs. A Arama, une saison de protection a été décidée spontanément et une taille minimum pour la capture est réalisée à Népoui, Poum et Pouébo.

1.3 Les mollusques

- Le principal mollusque économiquement intéressant est **le troca** *Trocus niloticus*, dont la coquille est exploitée pour la nacre, principalement pour la fabrication de boutons. Le troca est exporté sur l'Asie et l'Europe. La chair, extraite après cuisson, est commercialisable, mais elle est le plus souvent autoconsommée. Le troca est ramassé en plongée ou à pied en basses eaux sur les platiers coralliens jusqu'à 10 mètres de profondeur. Les principales zones de production se situent dans les lagons est et nord. Une reprise d'activité se dessine dans le lagon ouest, jadis surexploité. Les coquilles sont conditionnées pour la vente en sacs de 60-70 kg. Pour satisfaire à la réglementation, le diamètre de la coquille doit dépasser 9 cm. En 1992, la production de la Province Nord a été 100 t, soit 85% de la production du Territoire. Actuellement, le Territoire, avec 400 t/an, est le 4e producteur mondial.

En se basant sur l'évolution actuelle des captures, lesquelles sont en diminution, on peut penser que le stock actuel est décroissant. En fait les avis des scientifiques et des professionnels diffèrent. La baisse de collecte est peut-être due à des facteurs externes tels que la baisse des cours ou des difficultés de ramassage.

- **Le bénitier** est un gros lamellibranche souvent enchassé dans le corail. Sa chair est consommée. La pêche se pratique à pied au moment des marées basses ou en plongée. Ces dernières années, la production déclarée oscillait entre 300 et 900 kg. L'exploitation actuelle est trop intense pour la pérennité de la ressource.

- **Les coquilles St Jacques** *Amusium ballotii* se trouvent sur une zone de 700 km² aisément chalutables, jusqu'à 30 mètres de fond. La biomasse est estimée à 3 000 t, mais semble fluctuante (entre 1 400 et 4 600 t selon les époques). Cela explique la grande variabilité des prises.

- **Les huîtres de palétuvier** sont interdites de transport et de commercialisation sur les côtes ouest et le nord. Leur ramassage n'est autorisé que de mai à août. Les huîtres commercialisées sur le Territoire sont importées.

- D'autres mollusques sont pêchés pour l'alimentation: les poulpes, les sauteurs *Trombus luhatus*, les "araignées" du genre *Lambis*, coquillages à 6 ou 7 doigts. Leur production reste réduite. Les coquillages de collection tels que les porcelaines et les cônes ne représentent qu'un très petit marché de spécialistes.

1.4 Les crustacés

- **Les crabes de palétuvier** *Scylla serrata* vivent dans les mangroves. La production est localisée dans les zones nord (Ouégoa, Poum) et ouest (Voh, Poya). Leur pêche se fait à la main, à la ligne, à la nasse ou au filet. La taille minimum de capture est de 15 cm. La pêche est fermée en décembre et janvier. Les transporteurs doivent se soumettre au contrôle vétérinaire. En 1991 la Province Nord produisait 28 t, soit 78% du volume commercialisé dans le Territoire. Le potentiel de production est estimé à 300 t/an. La demande sur Nouméa pourrait atteindre 160 t/an. Les facteurs limitant la production sont liés à l'enclavement des lieux de pêche, les contraintes de fréquence de transport par les colporteurs, les techniques de pêche peu efficaces.

- **Les langoustes** se trouvent sur les récifs. Elles sont pêchées en plongée. Les langoustes grainées ou de taille inférieures à 7,5 cm sont interdites de pêche. Les productions déclarées sont de 2 à 3 t.

1.5 Autres ressources du lagon

La pêche à la tortue est autorisée du 1er avril au 31 octobre, mais la commercialisation est interdite. La chasse au dugong est fermée en permanence. A noter que le contrôle de la réglementation est difficile.

2 - L'aquaculture

Actuellement, la production aquacole concerne exclusivement la crevette. D'autres productions sont envisagées (bénitier, huître de roche) mais encore au stade de l'étude. L'aquaculture est un bon exemple de développement économique fondé sur un aménagement de l'espace. Les sites côtiers propices à l'installation de parcs aquacoles ont été déterminés par l'Ifremer par analyses d'images satellitales. A la suite de quoi des entrepreneurs se sont installés avec l'aide du Territoire et des Provinces.

Sur les 400 hectares existant sur le Territoire, 120 se trouvent en Province Nord. Cela représente 2 fermes et une écloserie, soit entre 10 et 15 emplois permanents et des emplois occasionnels.

Le Territoire produit 1000 t/an de crevettes. Celles-ci sont conditionnées sur le Territoire dans des ateliers aux normes européennes. Une partie est consommée localement : la consommation en Nouvelle-Calédonie est de 2,2 kg/habitant, ce qui fait des Calédoniens

les 2èmes consommateurs au monde après le Japon. Le reste est exporté mais rencontre actuellement une concurrence internationale forte.

Cette filière ne serait pas viable à l'heure actuelle si elle n'était pas aidée financièrement par la collectivité locale

3 - L'organisation de la pêche

3.1 Production

L'exploitation des produits de la mer en Province Nord est surtout un système de cueillette, prélevant sur les ressources naturelles. L'essentiel de ce qui est pêché (80 p.cent) est autoconsommé. L'activité de pêche est encore artisanale. Sur les 150 à 200 demandes de patente, seules 10 personnes sont considérés comme des professionnels en faisant de la pêche leur activité principale ou exclusive et produisant plus de 10 t/an. Les autres sont des ruraux ou des salariés qui tirent de la mer une partie de leur subsistance ou des revenus complémentaires. On classe les pêcheurs en 4 catégories :

- les pêcheurs professionnels, travaillant à plein temps, munis d'une autorisation de pêche, équipés d'un bateau avec moteur diesel assez important pour sortir 2 à 4 jours.

- des pêcheurs à temps partiel, ayant aussi une autre activité vivrière. La majeure partie est munie d'une autorisation de pêche. Ils ont un bateau à moteur (113 bateaux). Seul le surplus par rapport à la consommation est commercialisé.

- des pêcheurs à pied, qui fournissent surtout les crabes de palétuvier. Une partie de ces pêcheurs sont des femmes.

- les plaisanciers qui écoulent leurs excédents de pêche auprès des commerçants. Leur capacité de pêche est parfois équivalente ou supérieure à celle des pêcheurs à temps partiel, surtout en ce qui concerne le tazard, le vivaneau, le thon et les langoustes.

Seuls quelques pêcheurs professionnels (3 sur la côte est par exemple) et des plaisanciers sortent du lagon et vont chercher des poissons de profondeur comme les vivaneaux (150 à 200 mètres) ou les grands pélagiques côtiers (thonidés).

Le Service des pêches de la Province Nord délivre les autorisations de pêche, annuellement renouvelable moyennant une redevance (3 000 F CFP). Cette autorisation ouvre droit à la commercialisation, moyennant la déclaration des quantités

commercialisés. Elle permet de bénéficier de l'exonération de TGI [7] lors de l'acquisition de matériel professionnel.

Nombre d'autorisations de pêches délivrées par la Province Nord

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre	70	95	135	196	175	142	160

La moitié du parc de navires est en contreplaqué ou en bois, le reste est en aluminium ou en fibre de verre. Leur taille est habituellement inférieure à 6 mètres. Le parc était de 132 navires en 1992. Les communes de Touho, Poum et Voh totalisent chacune la moitié des bateaux de leur zone respective.

Les pêcheurs se sont localement organisés, soit sous forme de groupements (GIE de Oundjo par ex.), soit en coopérative de pêche (Touho). Il y a de petites unités de transformation artisanale, comme par exemple un atelier de fumage de poisson à Touho. Les pêcheries assurent la préparation et le séchage des bêches de mer. Les 8 colporteurs de la Province Nord sont des éléments clés de la commercialisation sur Nouméa. Les trocas sont vendus, soit directement soit par l'intermédiaire de structures de regroupement, à l'un des 2 exportateurs. La collecte de la bêche de mer séchée est aussi assurée par les exportateurs.

La pêche est un secteur d'emploi. Près de 500 personnes pratiqueraient la pêche, de façon plus ou moins intense. Le tableau x précise le nombre de pêcheurs patentés. On estime qu'un emploi en mer crée 3 emplois à terre.

3.2 Commercialisation

La pêche commerciale représente, pour le poisson, 8 p.cent de la production. La production de la Province Nord est écoulée à 86 p.cent sur Nouméa. La filière depuis le pêcheur jusqu'au consommateur est assez courte : il y a peu d'écart entre le prix au producteur et le prix de détail, de l'ordre de 50 à 100%. Les poissons sont vendus à des colporteurs qui alimentent le marché de Nouméa ou sont transportés par les pêcheurs eux-mêmes. On compte actuellement huit colporteurs. Ceux-ci sont attributaires de stalles au marché de Nouméa ou fournissent directement des poissonniers. La production de la Province représente 40 à 50 % des 7 t écoulées chaque semaine au marché de Nouméa.

[7] Taxe générale à l'importation.

Tableau 16 - Prix au producteur de quelques produits de la mer

Produit	Prix moyen en F CFP (indicatif)
Poisson	250 à 300
Crabe	550
Langouste	1650
Bêche de mer séchée	800
Troca (coquille)	250 à 300
Troca (chair)	800 à 1000
Bénitier (chair)	400
Crevette	800

La commercialisation se heurte à des difficultés liées au caractère périssable des produits. Il faut pouvoir écouler le produit frais dans la journée et disposer de glace ou de chambre froide. Sinon il faut congeler ou fumer le poisson. L'éloignement des centres de consommation, l'absence d'électricité, les difficultés d'approvisionnement en glace limitent le développement de la pêche. Les infrastructures à terre et les possibilités d'avitaillement en carburant sont insuffisantes. La côte ouest est avantagée sur tous ces points car elle est mieux desservie que les autres zones. Des progrès peuvent être faits pour mieux organiser les circuits de commercialisation.

Une enquête récente de l'ORSTOM évalue à environ 27 kg la quantité de poisson consommé chaque année par habitant (y compris le poisson de rivière), ce qui est assez comparable aux statistiques métropolitaines. Seulement 8 p.cent des ménages achètent du poisson, les autres consomment leur pêche. Les espèces les plus consommées sont les mulets, les becs de canne, les picots et les tazards. En rivière, c'est le tilapia, qui représente à lui seul 7 p.cent de la consommation.

4 Importance en Province Nord et développement

Le lagon représente une ressource naturelle dont l'intérêt pour les ménages de la Province Nord est considérable. Le nombre de pêcheurs en province Nord déclarés comme tels et ayant un bateau est de l'ordre de 500. En fait moins de 50 d'entre eux font de la pêche une activité principale : la majorité pratique la pêche lorsqu'il ne se présente pas d'autre occasion de ressource, notamment salariée. Mais en définitive, les produits de la mer sont à l'origine de ressources monétaires permanentes ou occasionnelles à un nombre relativement important de ménages, en complément des ressources alimentaires en autoconsommation ou alimentant des échanges traditionnels.

L'administration provinciale développe son activité dans deux domaines :

- la gestion de la ressource et la protection du milieu. Cela suppose une bonne connaissance de la biologie des ressources, de leurs habitats et de leur régénération et de l'impact de l'homme sur les populations marines. L'attrait touristique est pris en compte.

- le développement économique. L'objectif est de professionnaliser les pêcheurs : suivi de la production, des équipements, stages de formation, octroi d'aide à des projets de production ou de transformation, incitation à la pêche en haute mer, développement des infrastructures, élaboration de la réglementation.

Les contrôles sont assurés par la Gendarmerie Nationale, qui est de compétence d'Etat. Les communes prêtent des bateaux à la gendarmerie pour les contrôles. Il n'y a pas de gendarmerie maritime en Province Nord.

En conclusion, ce secteur économique dispose d'une marge de développement, tant au niveau de la ressource que des techniques de production et des débouchés.

Chapitre 5

L'EXPLOITATION DES PÂTURAGES ET L'ÉLEVAGE

Ont été consultées sur ce sujet les personnes suivantes : M. Marc Daguzan, responsable pour les productions animales à la DDRP, M. Michel Helli, responsable à la DDRP pour l'agriculture et l'hydraulique agricole, M. Pierre Devillers, chef de l'antenne DDRP de Pouembout, M. Eric Le Gall, technicien élevage à Pouembout, Mme Martine Berger, chef d'antenne DDRP à Koumac, M. Yves Auriac, technicien élevage à Koumac, M. Domino Sautron, technicien élevage à Poindimié, Melle Valérie Marchal, ingénieur zootechnicien, ancien agent du Cirad-emvt, M. Thierry Guervilly, agropastoraliste du Cirad-emvt.

1 - Importance actuelle de l'élevage dans la Province Nord

- En région nord, il y a 116 exploitants recensés pour 13 500 bovins sur 1/3 de la surface en herbe de la Province. Cette STH est majoritairement du parcours (75%). Six exploitants produisent du fourrage vert, dont 4 avec de l'irrigation (30 ha), et 3 font du foin (20 ha). La moitié des exploitations sont équipées de tracteur et gyrobroyeur. Les surfaces fertilisée atteignent 400 ha.

Le nombre de bovins a diminué de 5 500 bovins entre 1991 et 1994, soit 10% du cheptel de la Province. Les surfaces en pâturage amélioré et en prairies naturelles entretenues ont diminué dans le même temps. Les effets de la sécheresse sont nettement ressentis dans cette région. On assiste aussi très nettement à une extensification.

- Sur la côte est, il y a 93 exploitations pour 9 800 bovins. La surface en herbe représente moins du cinquième des terres de pâturage de la Province. Elle est à 65% sur parcours et à 35% sur prairie naturelle entretenue. On ne produit ni fourrage vert ni réserves fourragères. On compte seulement 28 tracteurs et gyrobroyeurs. Les surfaces fertilisées représentent 160 ha.

L'effectif bovin est resté stable entre 1991 et 1994. Par contre les surfaces de parcours ont doublé et les surface de prairies naturelles et de pâturages amélioré ont un peu augmenté. Peu soumis aux aléas de la sécheresse, l'élevage sur la côte est montre une

concentration des exploitations et tend à se développer.

- Sur la côte ouest, il y a 144 exploitations pour 22 700 bovins sur plus de la moitié des terres de pâturage. La surface fourragère est majoritairement de la prairie naturelle entretenue (45%) et du parcours (43%) mais on compte 12% de pâturages améliorés dont la moitié a moins de 5 ans. Le quart de ces prairies est fertilisé (1 500 ha). Plus de 50 exploitants produisent du fourrage vert (380 ha), 5 exploitants font du foin (40 ha) et 1 éleveur fait de l'ensilage. L'irrigation de cultures fourragères ou de pâturages concerne 450 ha. Cette région est relativement bien équipée en matériel agricole, avec 120 tracteurs, autant de gyrobroyeurs et 50 épandeurs d'engrais.

L'effectif bovin a peu diminué entre 1991 et 1994. Les surfaces en prairies naturelles et en pâturages améliorés ont légèrement décru mais en même temps les surfaces de parcours ont été multipliées par 4. Il y a un regain d'intérêt pour l'élevage sur parcours suite aux années sèches et une tendance à l'extensification.

2 - Les ressources pastorales et fourragères

L'enquête bovine de 1994[8] fournit les données de surfaces dédiées à l'élevage (tableaux 17 et 18).

Tableau 17 - Surfaces pastorales et fourragères en Province Nord (en ha).

	1991	1994
Surface toujours en herbe (STH)	79 704	107 898
dont :		
- Parcours	24 966	61 572
- Prairies naturelles entretenues	44 853	38 117
- Pâturages améliorés	9 885	8 209

Les surfaces toujours en herbe (STH) représentent 11% de la surface de la Province nord. On distingue les pâturages améliorés, les prairies naturelles et les parcours. Elles se sont accrues de 28 000 ha entre 1991 et 1994 au profit des parcours. De fortes disparités apparaissent entre les trois régions de la Province Nord (tableau 18).

[8] L'élevage bovin. Etude complémentaire issue de l'enquête bovine 94. Nouméa, ITSEE, 102 p.

Tableau 18 - Répartition des surfaces fourragères en Province Nord en 1994 (en ha).

	STH	Parcours	Prairies entretenues	Pâturages améliorés
Région nord	35 158	26 508	6 769	1 881
Côte est	18 346	11 667	6 457	222
Côte ouest	54 394	23 397	24 891	6 106

Tableau 19 - Répartition des exploitations et du cheptel par commune en 1994.

Région	Commune	Nombre d'exploitations	Nombre de bovins
Région nord	Kaala-Gomen	32	4610
	Koumac	23	3071
	Ouégoa	45	4021
	Pouébo	2	411
	Poum	14	1415
Côte est	Canala	18	1633
	Hienguène	5	1756
	Houaïlou	29	3266
	Poindimié	10	902
	Ponérihouen	27	2046
	Touho	3	228
Côte ouest	Koné	23	5739
	Pouembout	54	6615
	Poya	33	6219
	Voh	34	4159

Les exploitations d'élevage tenues par des Calédoniens d'origine européenne sont possédées en propriété et quelques surfaces complémentaires du Domaine territorial sont en location. Les exploitants mélanésiens sont souvent regroupés dans des GDPL (groupements de droit particulier local) et utilisent des terres en agrandissement de réserve, des pâturages en réserve mélanésienne et des locations. Certains sont propriétaires de leurs terres.

Les élevages mélanésiens se trouvent en majorité dans la chaîne centrale. Les troupeaux comptent 500 à 1 000 têtes. Ils sont gérés : marquage, baignades (lutte

Les techniques de production s'adaptent à ce nouveau contexte : on cherche à réduire l'intervalle entre deux vélages, on élimine plus vite les vaches stériles. Un intérêt grandissant se manifeste pour la race de zébu Brahman parce qu'elle valorise mieux que les taurins les fourrages grossiers, résiste mieux aux tiques et révèle une bonne vitesse de croissance.

4 - Orientations concernant les ressources fourragères et l'eau pastorale.

L'établissement de pâturages doit devenir moins coûteux : il faudrait des semences moins chères, des semoirs plus précis. Les pouvoirs publics accordent des aides sous diverses formes aux éleveurs. Ce sont en particulier des subventions sur dossiers CODEV pour l'amélioration des pâturages. Jusqu'en 1997, la Chambre d'Agriculture accordait une subvention sur les engrais. La Province Nord apporte un appui, gratuit jusqu'à présent, au défrichage et dispose pour cela de 2 tracteurs et 2 bulldozers.

Les pouvoirs publics ont accordé des aides exceptionnelles lors des années les plus sèches, soit pour la mise en place de cultures fourragères, soit pour l'achat de foin et d'aliment de survie pour bovins.

Le parc mécanisé des éleveurs évolue et bénéficie d'aides provinciales (par exemple pour l'achat de gyrobroyeur, de décompacteur ou de chisel, outils permettant l'entretien et la régénération des prairies).

Tableau 20 - Quelques prix de mise en place ou d'entretien des ressources pastorales

Clôture à bovins : 4 fils ou grillage, posé : 350 000 à 400 000 FCFP/km
Clôture à cerf : 700 000 à 800 000 FCFP/km
Défrichage au bulldozer : 200 000 FCFP/ha
Débroussaillage : 50 000 FCFP/ha
Mise en place d'un pâturage amélioré : 60 000 à 80 000 FCFP/ha (non compris les engrais ni les semences)
Gyrobroyage sur parcelle propre : 5 000 à 6 000 FCFP/ha

Dans le cadre du contrat de plan "maîtrise de l'eau", la Province apporte un appui aux ouvrages pour l'irrigation et l'abreuvement. Tandis que des animaux sont morts de soif en 1972-73, ce type de pertes a été très rare en 1993. Les ressources en eau créées consistent surtout en forages et retenues collinaires. La difficulté en Nouvelle-Calédonie

réside dans la très grande dispersion des exploitations et les besoins relativement modestes de chacune d'entre elles, ce qui oblige à trouver des solutions adaptées à l'échelle des propriétés. Il faut reconnaître que le réseau d'abreuvement est un élément structurant de l'exploitation. Sur la période 1990 et 1992 (premier contrat de plan), puis 1993-97 (deuxième contrat de plan), la création de points d'eau pour l'élevage a été le suivant :

Tableau 21 - Répartition communale de création de forages et points d'eau (état 1995)

Commune	1ère campagne	2e campagne	3e campagne	Total
Pouembout	8	8	3	19
Koné		5	1	6
Voh	3	1	2	6
Kaala-Gomen	4	4	9	15
Koumac	10	6	5	21
Poum	9	8	5	22
Ouégoa		1	11	12

Source : M. Helly. L'hydraulique agricole en Province Nord, 1995.

Actuellement, des demandes viennent de la côte est.

Malgré tous ces efforts, on constate une baisse des ventes d'animaux et l'on voit se dessiner une stratification entre la chaîne à vocation d'élevages naisseurs et le bord de mer en côte ouest, appropriée à l'embouche. Cette spécialisation ne concerne pas la côte est. Un marché du vif, déjà préconisé il y a plusieurs années, pourrait se mettre en place concrètement. Une tentative bien réussie de marché du vif a eu lieu à Koumac en 1997.